

N° 98
—
SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1980

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet loi de finances pour 1981, adopté par l'Assemblée Nationale.

M. Maurice BLIN,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES (Deuxième partie de la loi de finances)

ANNEXE N° 5

COMMERCE EXTÉRIEUR

Rapporteur spécial : M. Tony LARUE

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; René Ballayer, Stéphane Bonduel, Henri Caillavet, Jean Chantant, René Chazelle, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Annet Le Pors, Georges Lombard, Michel Manet, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Christian Poncelet, Nille Irma Rapuzzi, M. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6^e législ.) : 1976 (annexes, 1976 (annexe 8), 1981 (tome IV), et in-8° 359.

Sénat : 97 (1980-1981).

Loi de finances. — Commerce extérieur.

SOMMAIRE

	Pages
EXAMEN EN COMMISSION	3
CHAPITRE PREMIER : BILAN DU COMMERCE EXTÉRIEUR	5
I. — Une aggravation du déficit	5
II. — Un déficit dont la facture pétrolière n'est pas seule responsable	6
III. — Un commerce déséquilibré quant aux partenaires	10
CHAPITRE II : LES CRÉDITS BUDGÉTAIRES DU COMMERCE EXTÉRIEUR	13
I. — Les moyens des services	14
II. — La garantie des risques	24
III. — Le financement du commerce extérieur	27
IV. — Le coût des différentes aides de l'Etat à l'exportation	30

EXAMEN EN COMMISSION

Lors de l'examen du budget du Ministère du Commerce extérieur, le rapporteur spécial, M. Tony LARUE a présenté les observations suivantes.

En ce qui concerne l'évolution de notre Commerce extérieur

1° Il a souligné l'ampleur du déficit qui était de 42,947 milliards de francs pour les neuf premiers mois de l'année 1980 (à comparer au déficit de 6,814 milliards de francs des neufs premiers mois de l'année 1979) et sera vraisemblablement de 53 à 57 milliards à la fin de 1980.

2° Il a relevé que la facture pétrolière, sans qu'il soit question de nier son rôle, ne saurait suffire à expliquer l'importance de ce déficit qui tient également pour une part notable à la forte progression de nos importations hors énergie, celles-ci ayant progressé pendant le seul premier semestre de l'année 1980 de 12,8 % en volume soit plus que la progression relevée au cours de la totalité de l'année 1979.

Cette progression des importations hors énergie témoigne, a-t-il ajouté, de la dégradation de la compétitivité de notre appareil industriel et justifie une vigoureuse politique de reconquête de notre marché intérieur.

3° Il s'est déclaré préoccupé par l'orientation de notre commerce extérieur et notamment par la persistance et l'aggravation du déficit de nos échanges avec les pays industrialisés, alors qu'à l'inverse les quelques soldes positifs réalisés le sont avec des pays en voie de développement dont la capacité à régler leurs dettes est problématique.

4° Enfin, il s'est interrogé sur le bien-fondé d'une politique de franc fort à tout prix dopé artificiellement par des taux d'intérêt élevés qui, outre ses conséquences sur le développement de l'investissement en France, pénalise nos exportations. Il a, à cet égard et *a contrario*, cité l'exemple du yen japonais.

En ce qui concerne les crédits budgétaires affectés au commerce extérieur

a) Votre Rapporteur a fait part d'une satisfaction, celle de voir l'effort réalisé par le CFCE et l'ACTIM pour comprimer leurs frais de gestion de façon à utiliser une plus grande part des subventions budgétaires à des activités opérationnelles de promotion.

b) Il a témoigné de deux regrets. L'un ayant trait à la diminution des recrutements dans nos services d'expansion économique à l'étranger, l'autre motivé par la faiblesse, notamment à l'égard de leurs homologues allemandes, des quelques sociétés de commerce international françaises.

La Commission des Finances a adopté ces observations et émis un avis favorable à l'adoption des crédits.

CHAPITRE PREMIER

BILAN DU COMMERCE EXTÉRIEUR FRANÇAIS

Trois séries de données suffisent à caractériser l'évolution du commerce extérieur de la France au cours de l'année 1979 et les neuf premiers mois de l'année 1980.

I. — UNE AGGRAVATION DU DÉFICIT

(Chiffres FOB/FOB corrigés des variations saisonnières) :

1978 : excédent de 2 milliards de francs.

taux de couverture 100,7 %.

1979 : déficit de 11,320 milliards de francs.

taux de couverture 97,4 %.

1980 : (9 premiers mois) : déficit de 42,947 milliards de francs.

taux de couverture 90,3 %.

(Pour mémoire : déficit de 6,184 milliards de francs pour les 9 premiers mois de l'année 1978.)

On mesure ainsi l'aggravation de ce déficit qui est sans commune mesure avec celui enregistré au cours des neuf premiers mois de l'année 1979 et même avec la totalité de 1979.

Ce déficit de la balance commerciale est d'autant plus inquiétant qu'en 1980, les invisibles l'atténueront faiblement. En effet l'excédent de la balance des paiements courants qui était de 6,2 milliards de francs en 1979, a fait place selon les premières estimations à un déficit de 22,5 milliards de francs pour les neuf premiers mois de l'année 1980.

En 1979 et au cours du 1^{er} trimestre 1980, nos importations (d'un montant total de 440 milliards en 1979 en données FOB) ont progressé au rythme annuel de + 32 % ce qui correspond à une augmentation en volume de 8 % environ.

Pendant la même période nos exportations d'un montant de 426,7 milliards en 1979 ont progressé en moyenne de 21 %, ce qui compte tenu d'une hausse des prix des exportations un peu plus modérée, représente une progression en volume de 9 %.

Depuis mars-avril 1980, le ralentissement de l'activité, en France comme à l'étranger, entraîne une baisse en volume de l'ordre de 12 % pour les importations (accentuée par l'arrêt des livraisons de pétrole irakien) et, ce qui est plus inquiétant, de 10 % pour les exportations. Compte tenu des hausses de prix qui se sont légèrement ralenties, les exportations stagnent en volume tandis que les importations croissent faiblement (+ 2 % en rythme annuel moyen).

II. — UN DÉFICIT DONT LA FACTURE PÉTROLIÈRE N'EST PAS SEULE RESPONSABLE

A. — Ce déficit s'explique certes en partie par la facture pétrolière...

IMPORTATIONS DE PRODUITS ÉNERGÉTIQUES

Indice des valeurs unitaires et du volume des importations
(base 100 en 1975)

	1978	1979	79/78	6 premiers mois 1980	6 premiers mois 80/79
			%		%
Indice des valeurs unitaires...	123,1	151,3	+ 22,9	233,3	+ 54
Indice du volume...	112,3	124,4	+ 10,7	122	- 1,6

Source : tableau établi d'après les données de l'INSEE.

On constate ainsi l'importance de la facture énergétique en augmentation de 22 milliards de francs en 1979 par rapport à 1978 dont 19 milliards pour le pétrole brut qui a progressé de 8,1 % en volume.

B. — ...mais également par la forte progression de nos importations hors énergie

L'importance de la facture pétrolière doit en effet être relativisée.

Comme l'écrit le Rapporteur général de la Commission des Finances dans sa note de conjoncture n° 8 « le prix actuel du pétrole, s'il est sensiblement supérieur, en termes réels, à celui de 1957 (qui est aussi à peu près celui de 1957, année des événements de Suez) est encore inférieur à celui de 1948 (affecté, il est vrai par la pénurie de l'immédiate après-guerre) ».

Le déficit de notre commerce extérieur s'explique donc bien aussi pour une part notable par l'augmentation de nos importations hors énergie comme le montre le tableau ci-après :

TOTAL DES IMPORTATIONS HORS PRODUITS ÉNERGÉTIQUES

(base 100 en 1975)

	1978	1979	79/78	6 premiers mois 1980	6 premiers mois 80/79
			%		%
Indice des valeurs unitaires ...	125	134	+ 7,2	144,4	+ 7,76
Indice du volume	132,7	148,4	+ 11,8	167,4	+ 12,8
dont matières premières minérales					
Indice des valeurs unitaires ...	117,9	121,3	+ 2,8	128,6	+ 6
Indice du volume	123,8	131,7	+ 6,3	135,1	+ 2,5

Source : tableau établi d'après les données de l'INSEE.

On relève notamment que l'augmentation en volume de ces importations hors énergie a été pour les six premiers mois de l'année 1980 supérieure à celle constatée au cours de la totalité de l'année 1979.

Ce fait est d'autant plus significatif, qu'on note, au sein des importations hors énergie, la faible progression de nos importations de matières premières minérales. (Les indices des valeurs unitaires et de volume ont même baissé de septembre 1979 à janvier 1980.)

Il en résulte l'accroissement de la pénétration du marché intérieur français par les produits étrangers plus compétitifs que les produits français. Ce taux qui était de 15,8 % en 1978, est passé à 16,6 % en 1979 et à 17,9 % pour le 1^{er} trimestre 1980.

Ce taux de pénétration est encore plus révélateur si on fait une analyse par secteur comme le montre le tableau suivant :

**TAUX DE PÉNÉTRATION DU MARCHÉ INTÉRIEUR
ET EFFORT D'EXPORTATION**

Secteurs	Taux de pénétration			Effort d'exportation		
	1970	1979	Ecart	1970	1979	Ecart
— Agriculture, pêche	12,4	14,2	+ 1,8	8,7	13,0	+ 4,3
— Industries agro-alimentaires	7,9	11,7	+ 3,8	9,6	15,2	+ 5,6
• viandes, lait	6,6	10,1	+ 3,5	8,4	13,3	+ 4,9
• autres agro-alimentaires	9,2	13,0	+ 3,8	10,9	16,0	+ 6,0
— Energie	18,3	30,3	+ 12,0	3,3	4,8	+ 1,5
• charbon	25,6	36,6	+ 11,0	4,3	4,6	+ 0,3
• produits pétroliers, gaz	25,4	39,9	+ 14,5	4,3	6,5	+ 2,2
• électricité	0,7	2,0	+ 1,3	0,7	0,4	- 0,3
— Biens intermédiaires	21,4	27,4	+ 6,0	18,3	26,1	+ 7,8
• minerais et métaux ferreux	23,9	32,8	+ 8,9	26,3	38,8	+ 12,5
• minerais et métaux non ferreux	47,9	50,2	+ 2,3	22,9	27,8	+ 4,9
• matériaux de construction	12,4	14,2	+ 1,8	8,0	9,8	+ 1,8
• verre	16,0	23,6	+ 7,6	29,6	41,0	+ 11,4
• chimie de base, fibres	35,6	43,3	+ 7,7	35,6	48,7	+ 13,1
• fonderie, travail des métaux	6,6	10,9	+ 4,3	7,2	13,1	+ 5,9
• papier, carton	19,1	22,7	+ 4,4	6,9	10,5	+ 3,6
• caoutchouc, matières plastiques	16,1	23,5	+ 6,6	20,5	26,7	+ 6,2
— Biens d'équipement professionnels	25,4	35,1	+ 9,7	25,8	48,8	+ 23,0
• construction mécanique	29,2	38,2	+ 9,0	27,2	45,6	+ 18,4
• matériels électriques	24,0	34,0	+ 10,0	23,6	40,0	+ 16,4
• armement, construction navale et aéronautique	16,9	28,3	+ 11,4	26,0	79,7	+ 43,7
— Automobile	17,7	25,4	+ 7,7	37,9	49,0	+ 11,1
— Biens d'équipement ménagers	28,5	43,0	+ 14,5	15,2	22,3	+ 7,1
— Biens de consommation	11,1	21,2	+ 10,1	15,1	18,5	+ 3,4
• parachimie, pharmacie	8,4	14,4	+ 6,0	16,3	26,5	+ 10,2
• textiles, habillement	11,8	26,2	+ 14,4	20,0	24,3	+ 4,3
• cuirs et chaussures	13,2	31,3	+ 18,1	24,4	21,8	- 2,6
• bois, meubles et divers	14,3	24,3	+ 10,0	8,7	10,2	+ 1,5
• presse, édition	7,5	8,5	+ 1,0	5,8	7,4	+ 1,6
— Total des biens manufacturés	19,4	27,3	+ 7,9	20,7	30,9	+ 10,2
— Ensemble des marchandises	16,4	24,1	+ 7,7	15,3	22,0	+ 7,7

Source : tableau tiré de la note de conjoncture n° 8 du Rapporteur Général de la Commission des Finances du Sénat et établi d'après les Comptes de la Nation pour 1979.

Globalement, pour les marchandises (les services ont été exclus) la croissance simultanée du taux de pénétration et de l'effort d'exportation correspond bien au développement général des échanges commerciaux mondiaux et donc à la plus grande interdépendance des différentes économies.

Cependant il apparaît que tous les secteurs n'ont pas évolué de la même façon. Tout d'abord on observe, bien sûr, la forte augmentation du taux de pénétration pour l'énergie résultant des hausses de prix qui y ont été enregistrées. En compensation dans de nombreux secteurs, alors que le taux de pénétration s'accroissait à peu près comme la moyenne, l'effort d'exportation progressait légèrement plus. Mais il y a de notables exceptions :

— pour l'agriculture et les industries agro-alimentaires ainsi que les minerais et métaux non ferreux, la fonderie et le travail des métaux le taux de pénétration a peu progressé et l'effort d'exportation un peu plus ;

— l'effort d'exportation et le taux de pénétration ont progressé à des rythmes voisins et généralement faibles pour les matériaux de construction, le papier-carton, le caoutchouc-matières plastiques, la presse-édition ;

— le progrès de l'effort d'exportation a été beaucoup plus grand que celui du taux de pénétration pour quelques secteurs performants des biens d'équipement : armement, construction navale et aéronautique, construction mécanique ;

— dans les secteurs les plus faibles le taux de pénétration croissait assez fortement tandis que l'effort d'exportation progressait faiblement : biens d'équipement ménager, textile-habillement, bois et meubles ; voire diminuait : cuirs et chaussures.

Au total les points forts se sont situés principalement dans les biens d'équipement professionnel et dans une moindre mesure l'automobile et les points faibles, outre l'énergie, dans l'équipement ménager et les biens de consommation.

La publication récente des comptes nationaux trimestriels permet d'examiner comment ces tendances se sont infléchies au premier semestre 1980.

Secteurs	Taux de pénétration			Effort d'exportation		
	1979	1 ^{er} semestre 1980	Ecart	1979	1 ^{er} semestre 1980	Ecart
— Agriculture	14,2	14,4	+ 0,2	13,0	14,4	+ 1,4
— Industries agro-alimentaires	11,7	11,5	— 0,2	15,2	15,7	+ 0,5
— Energie	30,3	34,1	+ 3,8	4,8	4,5	— 0,3
— Produits manufacturés	27,3	28,6	+ 1,3	30,9	30,9	=
• biens intermédiaires	27,3	29,3	+ 2,0	26,1	27,7	+ 1,6
• équipement professionnel	35,1	35,9	+ 0,8	48,8	47,8	+ 1,0
• automobile	25,4	25,7	+ 0,3	49,0	45,7	— 3,3
• biens de consommation	21,2	22,2	+ 1,0	13,5	18,4	— 0,1
• équipement ménager	43,0	45,0	+ 2,0	22,3	23,8	+ 1,5
— Ensemble des marchandises	24,0	25,9	+ 1,9	22,0	22,0	

On voit que la dégradation de notre commerce extérieur résulte d'un très sensible accroissement du taux de pénétration tandis que l'effort d'exportation stagne : mais cet écart ne concerne pas que l'énergie, la situation se détériore fortement pour tous les produits manufacturés (et en particulier l'automobile dont les exportations ont régressé). Seules l'agriculture et les industries agro-alimentaires enregistrent des succès.

C'est donc une vigoureuse reconquête du marché intérieur qui doit être l'objectif prioritaire pour rétablir l'équilibre commercial.

III. — UN COMMERCE DÉSÉQUILIBRÉ QUANT AUX PARTENAIRES

Ce déséquilibre apparaît nettement à la lecture des tableaux suivants :

ÉVOLUTION DE NOS ÉCHANGES
(Soldes CAF/FOB en milliards de francs)

	1977	1978	1979
— Avec les pays de l'O.C.D.E.	— 20,8	— 17,9	— 22,1
— Avec les pays de l'O.P.E.P.	— 28,7	— 24	— 39,7
— Avec les pays à économie planifiée ..	+ 2,4	+ 1,9	+ 3,3
— Avec les pays en développement hors O.P.E.P.	+ 12,1	+ 16,7	+ 18,6

COMPARAISON DES SOLDES A PÉRIODE IDENTIQUE

	1979 8 mois	1980 8 mois
Etats-Unis	— 8,7	— 16,1
Allemagne	— 7,0	— 11,1
Japon	— 2,8	— 4,1
Total des 3 pays	— 18,5	— 31,3
Energie	— 49,4	— 85,3
Autres	+ 45,4	+ 50,9
Solde global (CAF-FOB)	— 22,5	— 65,7

On constate donc que la France est déficitaire avec les pays hautement industrialisés (notamment les Etats-Unis et la R.F.A.) et que les pays avec lesquels son commerce est excédentaire sont les pays dont le niveau de développement est le moins élevé.

Cet état de fait se révèle également dans l'évolution des parts de marché directes détenues par la France dans les importations de ses principaux clients.

Pays importateurs	1973	1975	1978	1979
R.F.A.	13,4	12,1	11,7	11,3
Italie	15,0	13,4	14,8	14,0
Royaume-Uni	6,2	6,8	7,8	8,4
Suisse	14,0	13,9	12,5	12,8
Espagne	10,3	8,3	9,1	9,6
Pays-Bas	7,8	7,6	7,6	7,3
UEBI	18,8	17,5	16,5	15,7
Etats-Unis	2,5	2,2	2,3	2,3
Japon	1,4	0,9	0,9	0,9

On constate ainsi qu'à l'exception du Royaume-Uni, nos parts de marché ont toutes régressé de 1973 à 1979!

Au surplus, il convient de rappeler que nos dettes sont malheureusement aussi certaines que nos créances sont douteuses, comme en

témoigne l'augmentation de la charge nette des accords de consolidation, qui est passée de 56,5 millions en 1978 à 953 millions en 1980.

En définitive, la caractéristique de nos échanges est fort bien résumée par ce jugement du rapport du Comité « Economie internationale et échanges extérieurs » du VIII^e Plan : « La France compense par un commerce « à crédit » avec le Tiers-Monde et les pays de l'Est un déficit de son commerce « au comptant » avec les pays développés et les pays pétroliers. »

CHAPITRE II

LES CRÉDITS BUDGÉTAIRES DU COMMERCE EXTÉRIEUR

On rappelle que ces crédits ne sont malheureusement pas regroupés dans un document unique, ce qui serait pourtant justifié, vu l'importance des sommes en cause, mais sont inscrits dans différents fascicules budgétaires : charges communes, comptes spéciaux du Trésor, budget du ministère de l'Economie pour l'essentiel et dans, une moindre mesure, budgets des ministères des Affaires étrangères, de l'Industrie, de l'Agriculture et de la Défense. Ces derniers départements ministériels ont en effet des cellules spécialisées dont la mission est de promouvoir le commerce international français.

Enfin, on ne saurait oublier le rôle joué par la COFACE, la BFCE et la Caisse Centrale de Coopération Economique.

Toutes ces dépenses sont de nature différente. Aussi peut-on les regrouper sous trois rubriques qui constituent les principales parties de ce chapitre. Ce sont :

— les moyens mis à la disposition des services. Ce sont alors les crédits de personnel, de matériels et de subventions aux organismes français chargés de promouvoir nos exportations ;

— ce sont ensuite l'ensemble des dépenses qu'il est prévu d'engager pour couvrir les différents risques du commerce international (garantie des risques, assurance-crédit, assurance-foire, etc.) ;

— ce sont enfin, les différents supports financiers à long terme du commerce extérieur représentés par les bonifications d'intérêt, les crédits consentis aux exportateurs et la charge des différents comptes spéciaux du Trésor qui participent à ce financement.

Il est alors possible ensuite de tenter de chiffrer le coût total que représente pour l'Etat la promotion du commerce international de la France.

I. — LES MOYENS DES SERVICES

Leur évolution est regroupée dans le tableau suivant :

	1978	1979	1980	1981	1981/ 1980
BUDGET DES SERVICES FINANCIERS	(en millions de francs)				%
I. — Dépenses de fonctionnement					
• Dépenses de personnel : chapitres 31-83, 31-84, 31-85, 31-91, 33-91	196	237	263,3	302,1	+ 14,7
• Matériel et remboursement des frais : chapitre 34-92	67,3	77,8	94,8	105,4	+ 11,2
II. — Subventions pour l'expansion économique à l'étranger :					
• C.F.C.E., foires : chapitre 44-84	87,1	102,9	128,5	149,1	+ 16
• Coopération technique : chapitre 44-88	53,1	64,9	85,4	95,5	+ 11,8
III. — Dépenses en capital (autorisations de programme)					
• Equipement du service à l'étranger : chapitre 57-10	1,2	1,2	1,2	0,6	50

Globalement les moyens des services se montent à 653 millions de francs (les crédits de paiement des dépenses en capital étant de 0,9 million de francs), soit une augmentation de 13,8 % par rapport au budget de 1980.

On note un effort très net de compression des dépenses de fonctionnement, et notamment des crédits de matériel et remboursement des frais (il est vrai que ces derniers avaient progressé l'année dernière de 21,8 % par rapport à l'exercice précédent).

Mais on ne peut que regretter la progression insuffisante des subventions allouées pour l'expansion économique à l'étranger.

A. — Les dépenses de fonctionnement

La principale caractéristique est l'absence totale de toute création nette d'emplois.

Il est simplement procédé à des transformations d'emplois, notamment par l'intégration, dans les effectifs de l'expansion économique, des emplois de la mission économique et financière à ALGER. Mais cette mesure, qui aboutit finalement à rattacher à la D.R.E.E. des personnels actuellement gérés par la Direction du Trésor, ne dégage aucun poste supplémentaire.

Cette absence de créations d'emplois peut certes s'expliquer par le fait que le nombre des emplois (500) qu'il avait été prévu de créer au cours du VII^e Plan dans le cadre du programme d'action prioritaire n° 9 « accompagner l'effort d'exportation » a été atteint.

Mais eu égard à l'insuffisante présence de nos entreprises sur les marchés étrangers, on peut se demander si ce chiffre ne doit pas être dépassé. On constate en outre que les PMF qui ne disposent pas des possibilités de créer leurs propres réseaux, doivent cependant disposer de moyens logistiques. Le réseau de nos postes d'expansion économique à l'étranger devrait plus compter parmi eux.

Les autres mesures nouvelles sont constituées par les revalorisations (+ 14,9 millions de francs) et par l'augmentation des crédits de matériel et remboursements de frais (+ 7,17 millions de francs).

Enfin sur ces dépenses de fonctionnement on est conduit à présenter les remarques suivantes :

**1. *Malgré un effort en ce sens,
la réorientation
de l'implantation de nos postes à l'étranger
est encore insuffisante***

Au cours des dix-huit derniers mois, le service a amélioré son implantation à l'étranger.

Des postes ont ainsi été ouverts à Dallas (Etats-Unis), Calgary (Canada), Morrovia (Libéria), Al Khobar (Arabie Saoudite), Djibouti, Salisbury (Zimbabwe), Tirana (Albanie), Amsterdam (Pays-Bas).

Par ailleurs, un certain nombre de postes déjà existants ont été renforcés principalement dans les pays en voie de développement rapide : Mexique, Egypte, Arabie Saoudite, Irak, Singapour.

En sept ans, le nombre des postes et antennes est passé de 159 en 1973, à 190 en 1980, et celui des effectifs budgétaires (agents titulaires et contractuels, V.S.N.A. et auxiliaires étrangers), de 1.566 à 2.261.

Si donc cet effort ne peut être nié, notre présence demeure insuffisante cependant dans certaines zones géographiques telles que l'Amérique latine et certains pays de l'Asie du Sud-Est.

**2. *Le recours à des personnels
dotés d'une formation commerciale
devrait être accentué***

Votre Rapporteur, comme d'ailleurs un certain nombre de ses collègues, considère en effet que les tâches dévolues aux postes d'expansion économique sont plus du ressort dans leur ensemble, de personnels dotés de l'esprit « commerçant » que de fonctionnaires si compétents qu'ils puissent être par ailleurs.

Certes, le Service s'est déjà efforcé de mettre en œuvre une telle politique.

En effet sur le total des effectifs ainsi répartis :

— agents titulaires	186
— agents contractuels	1.255
dont catégorie « A »	366
catégorie « B »	336
catégorie « C »	553
— auxiliaires étrangers	615
— V.S.N.A.	205
	<hr/>
	2.261

si les agents titulaires chargés de l'encadrement des postes sont recrutés à la sortie de l'E.N.A., 60 % des 366 agents contractuels de catégorie « A » sont issus des grandes écoles commerciales de Paris ou d'écoles commerciales supérieures de Province, le solde étant constitué par des agents de formations diverses (ingénieurs ou diplômés de l'enseignement supérieur).

Par ailleurs, il y a lieu d'ajouter les V.S.N.A. (volontaires du service national actif). Ces jeunes gens accomplissent leur service national dans nos postes d'expansion économique, pendant une durée fixée en général à 18 mois.

Ils sont issus à 68 % des grandes écoles commerciales de Paris et à 16 % d'écoles supérieures de commerce de Paris. Ils sont en général très appréciés par les chefs de poste.

Mais cet effort doit être accentué. Notamment, devrait être étudiée la possibilité de permettre aux agents contractuels de catégorie A d'accéder aux postes d'encadrement dès lors qu'ils justifieraient de contrats de longue durée.

Par ailleurs, il serait souhaitable que les recrutements actuellement effectués pour l'essentiel à la sortie de l'appareil de formation, puissent également être opérés en cours de carrière après quelques années de présence en entreprise.

B. — Les subventions pour l'expansion économique

Les mesures nouvelles se montent pour ces subventions à 32,8 millions de francs. Dès lors le total des crédits affectés aux différents organismes concernés passe de 214 millions de francs en 1980 à 245,7 millions de francs en 1981. Soit une progression de 14,8 %.

1. Le Centre Français du Commerce Extérieur (C.F.C.E.)

Il bénéficie d'une dotation de 117,11 millions de francs (+ 12,3 %) destinée à faire face à l'augmentation des rémunérations et des loyers et à assurer la 2^e tranche de son programme de développement.

On doit noter l'effort de compression des frais de gestion réalisé par le centre qui permettra que la subvention qui lui est allouée bénéficie désormais plus aux actions d'information et de promotion,

EVOLUTION DU BUDGET DU C.F.C.E.

(Milliers de francs)

	1976		1977		1978		1979		1980	
		%		%		%		%		%
Frais d'Administration Générale	9.055	10,76	10.479	10,51	10.504	9,64	12.290	10,02	14.799	9,91
Personnel	45.235	53,78	52.938	53,08	56.623	51,97	64.012	52,21	75.825	50,80
Actions	29.832	35,46	36.312	36,41	41.826	38,39	46.309	37,77	58.644	39,29
TOTAL	84.123	100	99.729	100	108.953	100	122.611	100	149.268 (1)	100

a) La poursuite du programme informatique

Pour traiter rapidement les quelque 250.000 unités d'information sur les marchés étrangers que le C.F.C.E. reçoit actuellement en moyenne par an, pour mettre aussitôt l'information traitée et sélectionnée à la disposition d'un potentiel de 20.000 entreprises susceptibles d'y être intéressées et pour constituer une base de données complètes

tes et accessibles à tout moment, le C.F.C.E. développe un plan d'information qui devrait lui permettre d'atteindre ces objectifs en trois ans.

L'échéancier fixé est le suivant :

1980 : constitution de la Banque de données des opérateurs français du commerce extérieur.

L'objet de cette Banque est l'amélioration et la modernisation du fichier des exportateurs existant. L'amélioration porte sur la quantité d'entreprises reconnues comme participant au commerce extérieur français.

Dès 1980, cette base de données devrait comporter environ 20.000 entreprises françaises ayant ou souhaitant avoir une activité commerciale sur les marchés étrangers.

L'amélioration porte aussi sur la qualité de l'information, notamment par l'enregistrement, en langage courant, des produits offerts par l'entreprise et de l'activité des utilisateurs.

La modernisation se caractérise par la possibilité de consulter la Banque de données en temps réel à partir de terminaux installés dans les différentes directions du Centre.

Cette Banque de données se constitue :

- d'informations générales caractéristiques de l'entreprise,
- d'informations sur les exportations ou les intentions d'exportation de ces entreprises sur les marchés étrangers,
- d'informations sur les produits fabriqués et exportés par les entreprises.

C'est grâce à elle et à son caractère de plus en plus exhaustif, que le C.F.C.E. pourra faire appel aux entreprises lorsqu'il lancera une action de promotion ou désirera faire connaître un soutien nouveau, une opportunité d'affaires parvenues de l'étranger.

1981 : diffusion sélective des informations.

La nécessité de satisfaire les besoins des entreprises en informations précises, sélectionnées, immédiatement utilisables, constitue la deuxième priorité.

Cette base de données est constituée des appels d'offres, des propositions d'affaires de sociétés étrangères, de changements de réglementations, d'informations rapides sur les marchés étrangers, d'actions de promotion et d'innovation en matière de soutien à l'exportation.

Cette information, stockée dans la base de données, sera directement diffusée aux entreprises, qui ont indiqué leurs intérêts par le canal du réseau télex ou du courrier.

A travers ce système, le C.F.C.E. compte, à partir de 1981, mettre chaque jour environ 200 messages d'information commerciale à la disposition des entreprises.

Le programme de développement du centre est axé sur les deux orientations suivantes :

b) La recherche d'une meilleure information

Il est en effet indispensable d'accentuer les efforts dans ce domaine où les besoins des entreprises deviennent de plus en plus diversifiés et précis ; il serait paradoxal, en outre, au moment où le projet d'informatisation prend forme, de ne pas privilégier les activités en faveur d'une information plus abondante et mieux adaptée au désir des entreprises.

Dans ce domaine, les solutions passent par l'accroissement du personnel ; c'est pourquoi 12 agents supplémentaires ont été recrutés et affectés à la Direction de l'Information ; des crédits expérimentaux ont été en outre accordés à cette Direction pour l'acquisition de fichiers.

- Accroissement d'actions légères et immédiatement productives et développement des incitations au suivi de ces opérations. Il s'agit essentiellement des tests de produits, formule particulièrement adaptée aux besoins et aux moyens des petites et moyennes entreprises qui sont entraînées à la prospection des marchés, à la découverte de leurs concurrents.

- Lancement d'un type nouveau de journées d'information : la journée ou le séminaire technique.

Le C.F.C.E. n'envisage pas d'abandonner la traditionnelle journée d'information sur un pays lorsque celle-ci permet encore de sensibiliser des entreprises sur un marché très mal connu, mais il se propose

de concentrer ses efforts sur la fourniture d'informations très précises et très techniques sur des thèmes plus restreints tels que l'emballage, le transport des produits agro-alimentaires, la publicité en Grande-Bretagne ou en R.F.A., etc. Ce type de journée nécessite parfois la venue d'experts étrangers ; les audiences sont forcément plus limitées mais leur mérite principal réside bien dans l'approfondissement d'un problème en concertation avec les praticiens et les usagers et répond au souci des entreprises d'obtenir des informations concrètes et précises.

c) Réalisation d'études

Le C.F.C.E. a toujours procédé à des études et le moment ne paraît pas venu d'y renoncer.

En revanche, l'objet de ces études doit progressivement changer et être orienté sur les préoccupations du moment. En 1980 un effort particulier sera réalisé sur les études de l'offre française, très demandées par les Postes d'Expansion Economique, sur la demande mondiale et sur la pénétration des produits étrangers, très souhaitées par les milieux professionnels dans le cadre, de plus en plus fréquemment, de programmes professionnels.

- Action spéciale en faveur des produits de la mer dont l'intérêt ne cesse de croître pour notre économie. Pour diverses raisons, en particulier de structures professionnelles et administratives, ces produits n'ont pas fait l'objet d'un traitement particulier et le C.F.C.E. se propose de lancer plusieurs opérations en 1980.

L'ensemble des entreprises ressentira le plus vivement les avantages de ce nouveau système puisqu'elles n'auront plus à chercher l'information disponible au C.F.C.E. (et donc à y consacrer du temps et du personnel) ; elles la recevront à domicile, sans nécessairement s'équiper elles-mêmes en moyens informatiques.

1982 : constitution de la banque de références documentaires.

Il s'agit de :

- constituer une Banque de données de références pour l'ensemble de la documentation économique collectée et conservée au C.F.C.E. (données de références) ;

- mettre en place un système de reproduction simple et facile d'accès à partir de microfiches des informations qui seront ainsi repérées.

Par interrogation — quel que soit le moyen dont disposera l'entreprise — il sera aisé pour elle de connaître à tout moment la seule information qui l'intéresse. Le système sera donc particulièrement utile aux entreprises qui n'ont pas les moyens de constituer et mettre à jour leur documentation.

A travers cette base de données, le C.F.C.E. compte, à partir de 1982, mettre chaque jour à la disposition des entreprises françaises environ 500 à 600 articles de taille et de contenu très variables.

2. Le comité français des manifestations économiques à l'étranger

Il bénéficie d'une dotation de 31,8 millions de francs (+ 32,6 % par rapport à 1980).

Le comité a accru son activité en 1980. Il a en effet réalisé 110 opérations contre 95 en 1979. A noter l'importance accordée aux actions spécialisées qui ont absorbé 62,5 % des crédits.

Le nombre des exposants et des entreprises aidés a augmenté. Fin 1980, ce sera vraisemblablement 200 entreprises qui auront été aidées sur plus de 7 hectares de surface d'exposition.

Le programme 1980 a comporté notamment une participation importante à l'exposition des équipements industriels en Corée du Sud, trois semaines techniques intéressant les matériels médicaux, chirurgicaux et la pharmacie en Egypte, la mécanique en R.D.A. et une importante exposition en Arabie Saoudite consacrée au thème de la « Maison française » et qui a regroupé plus de 70 firmes sur 3.000 m².

3. L'Agence pour la Coopération technique industrielle et économique (ACTIM)

Elle disposera en 1981 d'une subvention de 95,6 millions de francs dont la progression (+ 11,8 %) par rapport à 1980 apparaît beaucoup trop faible, dans la mesure où déjà, en 1979, elle n'avait bénéficié que de crédits identiques, en francs courants, à ceux qui lui avaient été alloués en 1978.

Sur le plan géographique, la politique suivie par l'Agence a consisté à concentrer ses activités sur les pays en voie de développement rapide et solvables.

Sur le plan sectoriel, les secteurs bénéficiant en priorité des actions de l'Agence demeurent soit des secteurs à forte demande mondiale comme l'agro-alimentaire et les transports, soit des branches où la valeur ajoutée est importante comme les télécommunications, l'informatique et l'électronique, auxquels il convient d'ajouter les secteurs de l'électricité, des énergies nouvelles et de la recherche minière.

A noter par ailleurs le développement des actions dans certains secteurs dont le potentiel de croissance est important à moyen et long terme dans certains pays en voie de développement, comme la lutte contre la pollution, les équipements sociaux et les problèmes de gestion.

4. Enfin, on notera l'inscription d'un crédit de 1 million de francs, comme lors du budget précédent, destiné à permettre la participation de la première tranche de crédits pour **le financement de la participation de la France à l'exposition internationale sur l'énergie** qui doit se tenir en 1982 à KNOXVILLE (Etats-Unis).

C. — Les dotations en capital

Elles sont en **régression** tant pour les autorisations de programme (600.000 francs, soit — 50 %) que pour les crédits de paiement (900.000 francs, soit — 40 %).

On rappelle qu'en matière d'expansion économique, ces dotations sont destinées à l'achat ou à la construction d'immeubles, de bureaux ou de logements de fonction, le Ministère du Commerce extérieur s'étant engagé, comme un certain nombre d'autres ministères disposant de services à l'étranger, dans une politique immobilière.

Cette politique est tout à fait souhaitable car elle doit permettre à terme que les charges de loyers et d'indemnités de résidence pèsent moins sur les budgets de ces départements. Mais, compte tenu de la fai-

blesse des crédits octroyés les années antérieures, et de leur diminution dans le projet de budget pour 1981, on peut craindre que le ministère du Commerce extérieur verra encore longtemps son budget de fonctionnement obéré par ces charges.

II. — LA GARANTIE DES RISQUES

L'évolution des dotations qui leur sont affectées est la suivante :

	1978	1979	1980	1981
	(en millions de francs)			
BUDGET DES SERVICES FINANCIERS				
Garantie de prix : chapitre 44-85	1	1	1	1
BUDGET DES CHARGES COMMUNES				
Garantie pour risques économiques : chapitre 14-01, art. 60	2.750	2.000	2.000	2.000
Garantie d'assurance prospection et foires : chapitre 14-01, art. 70	40	50	55	593
Garantie assurance-crédit : chapitre 14-01, art. 90	—	—	—	—

La Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur (COFACE) assure pour le compte de l'Etat la gestion de plusieurs garanties au commerce extérieur. Deux d'entre elles font l'objet d'une imputation distincte sur le chapitre 14-01 des charges communes : la garantie pour risques économiques et la garantie d'assurance prospection et foire. Le solde négatif éventuel de la gestion pour le compte de l'Etat de l'assurance-crédits serait imputable sur ce même chapitre, article 90 qui est doté pour mémoire.

1. *La garantie pour risques économiques*

Elle a pour objet de couvrir, moyennant le paiement d'une prime, l'évolution anormale des coûts de revient des marchés d'exportations conclus à prix fermes ou assortis d'une révision de prix contractuelle plafonnée, lorsqu'ils concernent la fourniture de biens d'équipement élaborés. Les marchés éligibles à cette garantie doivent en outre comporter un prix de base minimal de 2 millions de francs et s'exécuter sur une période d'au moins douze mois.

Toutefois, le seuil d'éligibilité des contrats est ramené pour les petites et moyennes entreprises à 1 million de francs lorsque leur montant représente au moins 2 % du chiffre d'affaires de l'entreprise. La procédure est réservée aux exportations à destination de pays extérieurs à la CEE et est utilisée exclusivement par les exportateurs de biens d'équipement.

La perte indemnisable est déterminée par la différence entre le « prix de base révisé » et le « prix de base », diminuée d'une franchise laissée à la charge de l'exportateur.

Le « prix de base » est la fraction du montant du contrat qui correspond au prix, en principal, des fournitures et prestations d'origine française.

Le « prix de base révisé » est obtenu par l'application au prix de base du coefficient dégagé par la mise en jeu d'une formule de révision déterminée pour le contrat considéré.

La structure de cette formule de révision, qui est le reflet du prix de revient du contrat garanti, comporte :

— une partie fixe, égale au minimum à 10 % et en moyenne à 25 % (elle comprend la marge bénéficiaire, les frais généraux non affectés par la hausse des prix, la provision pour franchise et prime) ;

— une partie variable, composée de divers indices : un indice « produits et services divers » (représentant la partie des frais généraux affectée par les hausses de prix), un indice « salaires » (qui prend en considération l'indice mensuel des prix à la consommation des ménages urbains « série France entière » — indice des 295 articles — et l'indice du coût de la main-d'œuvre des industries mécaniques et électriques) et un ou plusieurs indices « matières premières », selon les matériels garantis.

Le coût de cette garantie a évolué comme suit au cours de ces dernières années :

	1975	1976	1977	1978	1979
Charge nette	1177	2175	1776	1208	1490

2. L'assurance-crédit

Cette garantie, accordée par la COFACE, permet de couvrir les entreprises, banques et établissements financiers contre les risques qu'elles encourent à l'occasion d'opérations d'exportations.

Pour chaque catégorie de risque un « ticket modérateur » (au minimum 5 %) est laissé à la charge de l'exportateur ou de la banque, la quotité garantie ne pouvant dépasser 90 % en cas d'opérations financées par crédits fournisseurs et 95 % en cas de financement par crédits acheteurs. Parallèlement aux procédures de garantie, un système de soutien public au financement (préfinancements, financements de créances nées...) a été progressivement mis en place et amélioré.

En règle générale, il est très délicat d'apprécier a priori les risques qui peuvent être encourus sur un marché et donc les sinistres éventuels. En effet les conditions économiques qui prévalent au moment où l'affaire est prise en garantie peuvent se modifier substantiellement lorsque le crédit, par exemple, entre dans sa période de remboursement. En sens inverse la situation d'un acheteur ou d'un Etat peut se redresser en quelques années et infléchir très largement les appréciations faites initialement. Enfin, il est le plus souvent impossible de prévoir avec certitude les bouleversements politiques qui affectent régulièrement les pays en voie de développement (guerre, révolution, etc.).

La charge réelle des sinistres n'est donc connue qu'a posteriori. A cet égard les huit premiers mois de l'année 1980 se présentent sous de meilleurs auspices que la période correspondante de 1979. Le déficit comptable de la COFACE a en effet été divisé par deux, ce résultat étant dû essentiellement au doublement des récupérations (1081 millions en 1980 contre 536 millions en 1979) puisque les indemnités au titre des sinistres, essentiellement en risque politique, ont conservé leur niveau élevé de 2,5 milliards. On note que les sinistres iraniens contribuent encore pour la moitié à la charge nette totale des indemnités.

3. Les garanties d'assurance-prospection et foires

Elles sont destinées à couvrir une partie des risques pris par les entreprises dans la recherche de nouveaux débouchés en permettant à celles-ci d'obtenir une indemnité si le chiffre d'affaires réalisé sur la zone couverte est insuffisant pour amortir les frais engagés.

L'assurance foire est délivrée pour des manifestations se tenant à l'extérieur de la Communauté européenne. Une liste des manifestations auxquelles s'applique automatiquement cette garantie est établie et diffusée au mois de novembre pour l'année suivante ; en cours d'année et sur demande d'un groupement professionnel ou d'une entreprise, une manifestation non prévue au programme initial peut être incluse. La gestion de la procédure a été décentralisée à toutes les délégations régionales de la COFACE dans le courant de l'année 1976. Les dépenses éligibles comprennent la location du stand, son aménagement, les frais de transport et d'emballage ainsi que des voyages. La COFACE est amené à intervenir à la fin de l'exposition sur présentation des comptes de l'entreprise. L'indemnité versée, qui est normalement égale à 50 % des frais exposés peut être remboursée par l'entreprise sur les ventes réalisées dans un délai de un à trois ans après l'exposition.

La durée de « l'amortissement » et le pourcentage de remboursement à la COFACE sur chaque affaire conclue, appelé « taux d'amortissement », sont variables selon l'importance du budget couvert.

III. — LE FINANCEMENT DU COMMERCE EXTERIEUR

L'évolution des concours publics au financement du commerce extérieur est donnée par le tableau de la page 28.

	1978	1979	1980	1981
BUDGET DES CHARGES COMMUNES				
Bonifications d'intérêt. Consolidation des crédits bancaires aux exportateurs : chapitre 44-98, art. 30 (Partie)	1.500	1.500	1.600	2.500
BUDGET DE LA DEFENSE				
Participation de l'Etat aux dépenses d'expansion économique et de coopération technique (37-31)	10	13	13	18
COMPTES SPECIAUX DU TRESOR				
I. — Comptes de règlement avec les Gouvernements étrangers :				
• Consolidation des dettes commerciales (1) (905-08)	56,5	714	953	199
• Assistance financière à la Turquie (1) (905-07)	30	17	5,3	+ 7,3 (a)
II. — Comptes de prêts :				
• Prêts au Crédit national et à la B.F.C.E. pour le financement de biens d'équipement (1) (903-06) ...	—	—	1.330	—
• Prêts à des Etats étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipement (1)	967	807	735	715

1) Charge nette
a) pour l'an, et 1981, il y aurait un excédent

1. Les bonifications d'intérêt¹

Elles constituent, avec le taux de réescompte privilégié de la Banque de France, les principaux moyens utilisés par les pouvoirs publics pour donner aux concours privés un caractère attractif et faciliter le financement des exportations.

On note à cet égard une progression significative des bonifications d'intérêt au titre des crédits à l'exportation puisque les crédits prévus à cet effet sont portés de 1.600 millions à 2.500 millions. Cette augmentation de 56 % est due à la conjoncture présente qui se caractérise par des tensions sur les taux d'intérêt intérieurs.

Votre Rapporteur voit dans les motifs de cette progression une nouvelle preuve du bien-fondé de l'observation qu'il a présentée lors de l'examen des crédits par la Commission des Finances relative aux

inconvénients de l'attachement irraisonné à une politique de franc « fort » à tout prix et artificielle puisque celui-ci est dû uniquement à la hausse de taux d'intérêt élevés.

Ainsi donc, non seulement cette politique freine le développement de l'investissement en rendant son financement plus onéreux, non seulement elle pénalise nos exportations, mais encore elle accroît la charge pour le budget de l'Etat de la promotion de ces dernières.

2. Les comptes spéciaux du Trésor

Ils sont de deux ordres.

a) Les comptes de prêts

1. Il s'agit tout d'abord des prêts accordés par le Trésor à des gouvernements étrangers pour *faciliter le financement de l'achat de biens d'équipement français (compte n° 903-07).*

Ce compte qui est débité des prêts consentis, est en revanche crédité des remboursements en capital obtenus sur les prêts en question, la différence constituant la charge du compte.

En 1981, il est prévu d'accorder pour 1.125 millions de prêts (soit le même montant). Quant aux recettes elles sont évaluées à 410 millions. Dès lors la charge nette passerait de 735 à 715 millions de francs.

Ces prêts sont offerts à des conditions très favorables pour les emprunteurs. Leur durée qui ne dépassait pas d'abord quinze années a été progressivement portée à vingt ans et atteint fréquemment pour les pays les plus pauvres vingt-cinq à trente ans.

D'ailleurs si leur intérêt sur le plan commercial n'est pas négligeable, ils comportent un élément-don.

2. Il s'agit ensuite du compte n° 903-06 « *Prêts au Crédit National et à la BFCE pour le financement de biens d'équipement.* Ce compte retrace également des crédits acheteurs mais la charge directe de leur financement est depuis quelques années assurée par la Banque Française pour le Commerce Extérieur qui se procure à cette fin les ressources nécessaires sur le marché financier national et international. Le Trésor n'intervient plus dès lors que pour bonifier les différences de

taux d'intérêt entre le taux du marché auprès duquel les fonds sont collectés et les taux des crédits à l'exportation.

*b) Les comptes de règlement
avec les Gouvernements étrangers*

1. L'un (*le compte de règlement avec la Turquie*) retrace la participation de la France à l'assistance financière à la Turquie résultant des protocoles du 12 septembre 1963 et 23 novembre 1970 conclus entre les pays de la CEE et la Turquie. Le montant de cette assistance fixé initialement à 195 millions d'unités de compte, a été élevé à 242 millions d'unités de compte depuis l'élargissement de la communauté. Les prêts sont accordés par la Banque Européenne d'investissement. Aussi le compte est-il débité des versements effectués par le Trésor Français à cette banque et crédité des remboursements effectués en capital, la différence constituant la charge nette. Cette dernière devrait en 1981 se traduire par un excédent compte tenu des remboursements sur prêts antérieurs qui devrait s'élever à 12,5 millions de francs.

2. Le second compte (*consolidation des dettes commerciales des pays étrangers*) retrace, ou plutôt retraçait jusqu'à cette année, la charge de la consolidation résultant des accords du « club de Paris » des dettes commerciales des pays étrangers (et notamment celles afférentes aux prêts consentis dans le cadre du compte 903-07 précédemment examiné).

Ces dernières années, la charge nette du compte s'était sensiblement accrue puisqu'elle était passée de 56,5 millions de francs en 1978 à 953 millions en 1980. En 1981, la charge nette ne devrait plus être que de 199 millions. Mais il n'y a pas lieu de se réjouir de cette diminution puisqu'elle est due seulement à une nouvelle opération de « débudgétisation ». En effet ce sera désormais la BFCE qui supportera la charge du financement des accords de consolidation en empruntant encore un peu plus sur le marché financier, le Trésor assurant les bonifications d'intérêt. Le mécanisme sera donc le même que celui décrit précédemment à propos du compte 905-08.

Dès lors la somme de 199 millions de francs inscrite en 1981 ne représente plus que la charge des accords de consolidation conclus avant le 1^{er} janvier 1981.

IV. — LE COUT DES DIFFERENTES AIDES DE L'ETAT A L'EXPORTATION

Il apparaît utile, à la fin de ce rapport, de présenter le coût des différentes aides de l'Etat à l'exportation.

Celui-ci a évolué comme suit :

	1974	1975	1976	1977	1978	1979
	(en millions de francs)					
Coût du crédit à l'exportation	- 1 362	- 1 114	- 1 443	- 2 570	- 2 593	- 3 466
Coût de l'assurance-crédit	- 54	+ 14	+ 316	+ 525	- 621	- 1 721
Coût de l'assurance-offre et de l'assurance foire	- 35	- 38	- 48	- 30	- 49	- 47
Coût de la garantie du risque économique	- 648	- 1 155	- 2 100	- 1 685	- 1 035	- 1 660
TOTAL	- 2 099	- 2 293	- 3 275	- 3 760	- 4 298	- 6 894

Ainsi, on constate la très forte augmentation du coût de l'aide de l'Etat à l'exportation qui est passée de 3,27 milliards de francs en 1976 à 6,89 milliards en 1979, soit une progression en 4 ans de 110 % en valeur. Notamment, pour la seule année 1979, ce coût a progressé de 60 % par rapport à 1978.

Au surplus, il faut noter que ce coût ne comprend pas celui des dépenses budgétaires (moyens en personnels, subvention au CFCE, à l'ACTIM et comptes spéciaux du Trésor).

Ainsi donc, non seulement le déficit de notre commerce extérieur va s'aggravant, mais au surplus le financement de ce dernier coûte chaque année plus cher à la Nation !

Ces chiffres montrent encore une fois combien la réorientation de notre commerce extérieur vers des partenaires plus solvables est une nécessité.